

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 12 mars 2018, à 20 h**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

#### **Nature et effets :**

La demande vise à permettre une entrée charretière à 0 mètre de l'intersection de la rue Wilfrid et de la rue rejoignant la rue Saint-Yves contrairement à l'article 3.8.7.3 du règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui prévoit qu'aucun accès pour véhicules ne doit être situé à moins de 10 mètres de toute intersection.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 881 et 881-A, rue Taché

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 16<sup>e</sup> jour de février 2018.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 21 février 2018 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 février 2018.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA